

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

concernant le programme de gestion pluriannuel du bassin versant de la Séoune

Il sera procédé, à la demande du Syndicat Mixte du bassin versant des deux Séounes, à une enquête publique de 30 jours, préalable à la déclaration d'intérêt général et autorisation loi sur l'eau pour le bassin versant de la Séoune, sur les communes de :

Dans le Lot : Bargelonne en Quercy, Porte de Quercy, Montcuq en Quercy Blanc.

En Tarn-et-Garonne : Perville, Montjoi, Castelsagrat, Belveze, Bouloc, Lauzerte, Toufailles, Miramont de Quercy, Montagudet, Fauroux, Brassac, Saint Amans du pech, Lacour, Roquecor, Montaigu de Quercy, Bourg de Visa, Saint Nazaire de Valentane.

En Lot-et-Garonne : Boé, Castelculier, Lafox, Saint Caprais de Ierm, Saint Pierre de Clairac, Sauvagnas, Laroque Timbaut, Saint Robert, Beauville, Blaymont, Cauzac, Dondas, Engayrac, La Sauvetat de Saveres, Puymirol, Saint Jean de Thurac, Saint Martine de Beauville, Saint Maurin, Saint Romain le Noble, Saint Uricisse, Tayrac.

Du 04 février 2021 à 09h00 au 05 mars 2021 à 17h00.

Les pièces du dossier seront déposées en les communes de Beauville, Belveze, Fauroux, Lafox, et Puymirol, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Un registre d'enquête, ouvert par le commissaire enquêteur, coté et paraphé par lui sera déposé en mairies de Beauville, Belveze, Fauroux, Lafox, et Puymirol, afin que chacun puisse consigner éventuellement ses observations sur ces derniers ou les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête :

**Mairie de Beauville
A l'attention de Mme. le commissaire enquêteur
Place de la Mairie, 47470 Beauville**

Les courriers et documents transmis seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public.

Toute observation, tout courrier, document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Le dossier d'enquête publique est mis en ligne sur le site Internet des services de l'État en Lot-et-Garonne www.lot-et-garonne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête. Il est également consultable

pendant la même période sur un poste informatique à la Direction Départementale des Territoires de Lot-et-Garonne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetepublique@lot-et-garonne.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés aux registres.

Le public veillera à respecter les gestes barrières ainsi que les mesures de distanciation physique. Le port du masque se fera conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Mme. Gilberte GIMBERT, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les conditions suivantes :

Jeudi 04 février 2021 : Puymirol : 9h/12h

Mercredi 10 février 2021 : Fauroux : 9h/12h

Mercredi 17 février 2021 : Lafox : 14h/17h

Jeudi 25 février 2021 : Belvèze : 9h/12h

Vendredi 05 mars 2021 : Beauville : 14h/17h

La copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera adressée au Président du Tribunal Administratif de Bordeaux. Ces pièces seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de Lot-et-Garonne, en mairies de Beauville, Belveze, Fauroux, Lafox, et Puymirol et sur le site internet des services de l'État en Lot-et-Garonne.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure sont une déclaration d'intérêt général et une autorisation loi sur l'eau, prononcés par le préfet de Lot-et-Garonne. Les personnes à contacter pour obtenir plus de renseignements sur le présent dossier sont : syndicat mixte du bassin versant des deux Séounes, mairie, 47470 Beauville.